envibus

lance la billettique

et vous allez + loin...

MODE D'EMPLOI

validez-moi à chaque montée

optima

carte de transport

une carte pour tous vos transports en Provence - Alpes - Côte d'Azur

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

ce titre doit être validé à chaque montée

1 € : le ticket de transport à usage unique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

voyagez comme vous voulez

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS



Édito

Le développement et la valorisation des transports publics sont, depuis sa création, parmi les préoccupations majeures de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Pour faciliter la vie des voyageurs et protéger notre environnement, il est nécessaire, une fois encore, de mettre toute notre imagination et les avancées technologiques au service de l'humain.

La progression de la fréquentation du réseau Envibus (+ 110 % entre 2004 et 2009, soit, désormais, près de 8,5 millions de voyages par an!) est la récompense d'une stratégie innovante, audacieuse et performante dont les signes ont été immédiatement visibles:

- *lancement du ticket à 1 € dès 2004, avec extension de ce tarif en 2006 aux personnes en grandes difficultés de mobilité;*
- *abaissement des fréquences de passage de 45 à 20 minutes;*
- *diffusion des informations en temps réel pour éviter les attentes « en aveugle »;*
- *flotte de véhicules très récents, adaptés et peu polluants pour préserver notre environnement;*
- *création d'Icilà d'Envibus, suivie du doublement, en moins d'un an, de la fréquentation du service de transports collectifs à la demande…*

Avec la mise en place de la billettique interopérable, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis confirme sa volonté de tendre vers l'excellence. Ce service, qu'elle est la première à mettre en œuvre dans les Alpes-Maritimes, simplifie à l'extrême l'utilisation des transports publics. Il permet, de surcroît, de recueillir les données anonymes indispensables à l'amélioration constante de l'offre de service, au plus près des attentes et des besoins des usagers.

Le guide que vous avez entre les mains a pour vocation de vous faciliter le passage dans l'univers de la billettique.

Cette nouvelle façon de voyager n'est pas une fin en soi, mais le témoignage de notre volonté d'innover pour que l'avenir soit à la hauteur de nos espérances et de l'ambition que nous avons, ensemble, pour un territoire d'exception.

Jean Leonetti
Député-Maire d'Antibes Juan-les-Pins
Président de la CASA

Christian Berkesse
Maire de la Colle-sur-Loup
Vice-président de la CASA, délégué aux transports et déplacements

Qu'est-ce que la billettique ?

C'est un nouveau mode de gestion des titres de transport qui entre en vigueur sur le réseau Envibus.

Il prend plusieurs formes:

La carte sans contact nominative est un support pour les titres suivants: abonnements annuels, trimestriels, mensuels, Pass Liberté, Pass École, TER+ Envibus*, carnet de 10 tickets ainsi que pour le libre accès à la ligne 100 express et aux navettes de centre-ville.

Les tickets magnétiques pour les titres unitaires, le carnet de 10 tickets, le Ticket Azur, le « Pass Famille », le « Pass 7 jours ».

N.B.: Aucun abonnement ne peut être acheté sur un ticket magnétique.

* Vendu uniquement en gares SNCF.



Les plus de la billettique

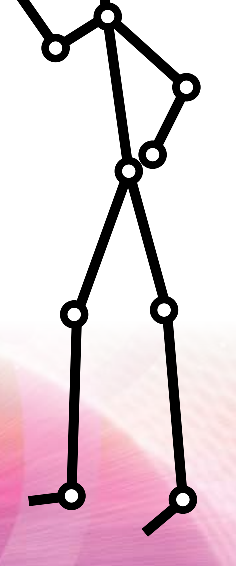
pratique : rechargeable par différents moyens (points de vente, bornes libre-service*, internet*…), la carte sans contact permet aussi de charger plusieurs titres de transport.

sûre : délivrée pour cinq ans, moyennant 5 € de participation aux frais de création, la carte sans contact peut, en cas de perte ou de vol, être bloquée sur simple demande et renouvelée moyennant 8 € de frais de remplacement. **Les abonnements en cours et les voyages non utilisés sont recrédités.**

rapide : la validation, obligatoire à chaque montée, est très simple : vous passez votre carte sans contact devant le valideur ou glissez votre ticket magnétique dans la fente du même valideur.

performante : grâce aux données anonymes récupérées par le valideur (fréquentation des lignes par horaire…), Envibus améliore sa connaissance de l'utilisation de ses lignes et adapte son offre de service au plus près des attentes du plus grand nombre de clients.

Interopérable : vous pouvez charger des titres vous permettant de voyager sur plusieurs réseaux de transports en commun sur le territoire des Alpes-Maritimes..



J'achète mon titre billettique

Je suis abonné ou veux le devenir :

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact, je dois me rendre dans une des gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis) pour la créer.

Une fois ma carte créée :

Si je suis utilisateur des seules lignes en libre accès (100 express et navettes de centre-ville), ma carte sans contact me suffit pour voyager : un titre spécial « gratuit » aura été chargé pour cela.

Si je suis utilisateur des autres lignes du réseau Envibus, je fais charger l'abonnement (Pass Annuel / Pass Trimestriel / Pass Mensuel / Pass Liberté / Pass Ecole) selon mon profil.

Pour recharger ma carte sans contact, je pourrai me rendre également dans tous les autres points de vente Envibus* (en dehors des gares routières, seul le paiement par carte bancaire sera accepté).

Je ne suis pas abonné :

Si je ne voyage qu'occasionnellement sur le réseau Envibus, j'achète mon ticket magnétique dans une des **gares routières** du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis).

Ces tickets magnétiques concernent : les titres unitaires, le carnet 10 voyages, le Ticket Azur, le « Pass Famille » et le « Pass 7 jours ».

Je peux également me procurer les titres unitaires à bord des bus du réseau Envibus (lignes régulières, scolaires et Icilà d'Envibus).

* Sauf titres requérant des justificatifs.

Abonnement annuel

(200 € en tarif normal / 100 € en tarif réduit)

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact : je dois me rendre dans une des gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis) pour la créer.

Ce support sera valable 5 ans à compter de sa date de création. Le coût de création de la carte sans contact personnalisée est de 5 **€**.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle charge mon abonnement annuel, dont **je choisis la date de début de validité à l'achat**.

Pour recharger ma carte sans contact, je peux me rendre également dans tous les autres points de vente Envibus (en dehors des gares routières, seul le paiement par carte bancaire sera accepté).



Rappel des conditions d'obtention du tarif réduit sur l'abonnement annuel :
avoir moins de 26 ans ou plus de 60 ans au jour de la souscription de l'abonnement.

Les pièces justificatives (plein tarif et tarif réduit) :

- *photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passe-port ou permis de conduire) ;*
- *une photo d'identité « tête nue », conformément à la réglementation existante en matière de permis de conduire, cartes d'identité et passeports, non scannée de format 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut.*

Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-dessous).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.



Abonnement trimestriel
(10 €)

Rappel des conditions d'obtention de l'abonnement trimestriel : *être demandeur d'emploi imposable sur le revenu.*

Les pièces justificatives :
- *photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passe-port ou permis de conduire) ;*
- *une photo d'identité « tête nue », conformément à la réglementation existante en matière de permis de conduire, cartes d'identité et passeports, non scannée de format 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut ;*
- *un avis de situation ou un historique établi depuis moins de quinze jours par Pôle Emploi.*

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact : je dois me rendre dans une des gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis) pour la créer.

Pour recharger ma carte sans contact, je dois retourner en gare routière afin de pouvoir justifier de mes droits.

Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création. Le coût de la carte sans contact personnalisée est de 5 **€**.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle charge mon abonnement trimestriel, dont **le début de validité commence le jour même**.





Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-dessous).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.



Abonnement mensuel

(22 € en tarif normal / 12 € en tarif réduit)

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact, je dois me rendre dans une des gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis) pour la faire créer.

Pour recharger ma carte sans contact, je peux me rendre également dans tous les autres points de vente Envibus (en dehors des gares routières, seul le paiement par carte bancaire sera accepté).

Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création. Le coût de création de la carte sans contact personnalisée est de 5 **€**.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle charge mon abonnement mensuel ; **je choisis la date de début de validité à l'achat**.



Rappel des conditions d'obtention du tarif réduit sur l'abonnement mensuel :
avoir moins de 26 ans ou plus de 60 ans au jour de la souscription de l'abonnement.

Les pièces justificatives (plein tarif et tarif réduit) :

- *photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passe-port ou permis de conduire) ;*
- *une photo d'identité « tête nue », conformément à la réglementation existante en matière de permis de conduire, cartes d'identité et passeports, non scannée de format 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut.*

Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-dessous).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.

N.B. : Vous avez la possibilité de charger jusqu'à 6 mois d'abonnement s'ils sont l'un à la suite de l'autre.

NOUVEAU Pour plus de flexibilité, votre abonnement n'est plus calendaire mais de date à date (ex : du 12 avril au 11 mai 2010).



Carnet de 10 tickets (8 €)





SUR UNE CARTE SANS CONTACT

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact nominative, je dois me rendre dans une des gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis) pour la créer.

Pour recharger ma carte sans contact, je peux me rendre également dans tous les autres points de vente Envibus (en dehors des gares routières, seul le paiement par carte bancaire sera accepté).

Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création. Le coût de création de la carte sans contact personnalisée est de 5 **€**.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle charge mon « carnet de 10 tickets », **rechargeable dans tous les points de vente.**

Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-contre).

Le valideur indique le solde de voyages restant.

La carte sans contact ne peut être utilisée que par et pour son titulaire. La multivalidation est donc impossible car celle-ci est sécurisée pour éviter les validations accidentelles dues à une trop grande proximité de l'usager par rapport au valideur (exemple : avec ma carte sans contact, je ne peux pas valider de voyage pour la personne qui m'accompagne).

Chaque validation donne droit à une possibilité de correspondances pendant une heure (en correspondance, repasser la carte sans contact devant le valideur).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.

AVANTAGE Achat possible de votre carnet de tickets dans tous les points de rechargements du réseau Envibus.



1

Carnet de 10 tickets (8 €)

SUR UN TICKET MAGNÉTIQUE

En gares routières uniquement, le carnet de 10 tickets est vendu sur un ticket magnétique surimprimé « TM 10 tick ». Contrairement à la carte sans contact, la création de ce support, non rechargeable, est gratuite. La multivalidation est autorisée.



À chaque montée dans un bus Envibus, validez le titre en l'introduisant dans la fente du valideur autant de fois que vous êtes de passagers.

Chaque validation donne droit à une possibilité de correspondances pendant trois heures.

En correspondance, réintroduisez la carte magnétique dans la fente du valideur autant de fois que le nombre de passagers pour confirmer la correspondance.

Le solde de voyages disponibles s'inscrit au dos du titre et sur le valideur, lors de la validation.

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.

AVANTAGE Utilisation possible de votre carnet de tickets pour plusieurs passagers voyageant avec vous.

Titre unitaire (1 €)

Ticket magnétique

Je veux voyager sur le réseau Envibus avec un titre unitaire, correspondances possibles pendant 1 heure

J'achète un ticket magnétique à bord du bus ou en gares routières

À la montée dans le bus, je le glisse immédiatement dans la fente du valideur pour validation.

Lors de la correspondance, je procède à une nouvelle validation.

Chaque fois, le valideur indique *« bon voyage, solde 0 »* lorsque la validation est correcte.





Pass Famille (5 €)
Ticket magnétique

Je veux voyager en famille (2 à 5 personnes d'une même famille* dont un enfant de moins de 18 ans)

Pour 5 €, j'achète, en point de vente, un ticket surimprimé « PASS FAMIL », **valable uniquement pour la journée de la première validation**.

À chaque montée dans un bus du réseau Envibus, je glisse, une seule fois quel que soit le nombre de passagers, le ticket magnétique dans le valideur pour validation.

Le valideur indique *« BON VOYAGE avec fin de validité »* lorsque la validation est correcte.

validez-moi à chaque montée
voyagez comme vous voulez
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

* Justificatif à produire lors de l'achat.





Pass 7 jours (10 €)
Ticket magnétique



Je veux voyager librement sur le réseau Envibus pendant 7 jours

Pour 10 €, j'achète, en point de vente, un ticket surimprimé « PA 7 JOURS », valable 7 jours **à compter de la date de première validation.**

À chaque montée dans un bus du réseau Envibus, je glisse le ticket magnétique dans le valideur pour validation.

Chaque fois, le valideur indique *« BON VOYAGE avec fin de validité »* lorsque la validation est correcte.

Ce titre n'est pas échangeable ou remplaçable en cas de perte : **Conservez-le avec précaution** durant toute sa période de validité.

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.



Pass Liberté
(gratuit / 5 € de frais de dossier)

Seuls peuvent bénéficier du Pass Liberté :
› les détenteurs d'une carte « station debout pénible » ;
› les invalides civils (taux minimal 80 %) ;
› les invalides de guerre ;
› les bénéficiaires de la CMU complémentaire ;
› les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi et non imposables sur le revenu ;
› les personnes âgées de 100 ans et plus.

Si je n'ai pas encore ma carte sans contact nominative, je dois me rendre dans un point de vente Envibus pour la créer. Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création. **L**e coût de création de la carte sans contact personnalisée est de 5 **€**.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle charge mon Pass Liberté, valable 12 mois maximum, dans la limite de validité du justificatif présenté ; **je choisis la date de début de validité à l'achat.**

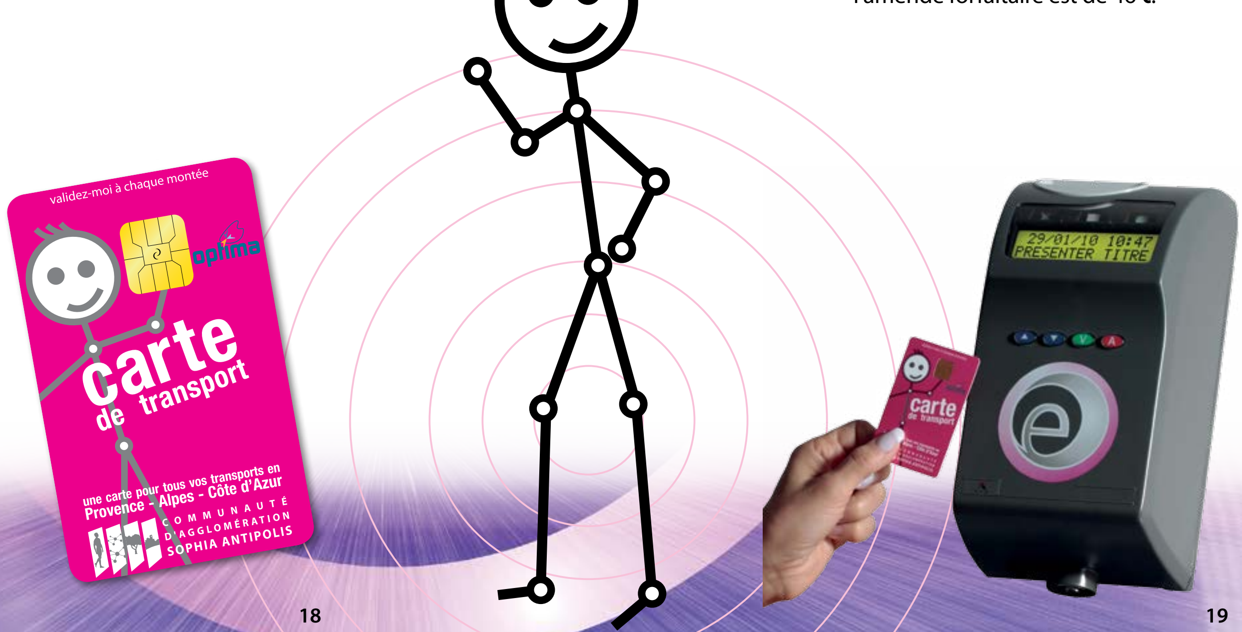
Les pièces justificatives :

Dans tous les cas :
› photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire) ;
› une photo d'identité « tête nue », conformément à la réglementation existante en matière de permis de conduire, cartes d'identité et passeports, non scannée de format 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut.

En fonction de votre situation, la photocopie du document ouvrant vos droits au Pass Liberté :
› avis de situation ou historique établi depuis moins de quinze jours par Pôle Emploi et avis d'imposition ;
› attestation CMU complémentaire ;
› carte d'invalidité civile (Taux de 80 % minimum) ;
› carte « Stationnement debout pénible » ;
› carte d'invalidité de guerre.

Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-dessous).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.



Pass École
(gratuit / 5 € de frais de dossier)

Les pièces justificatives :
- › un certificat de scolarité pour l'année scolaire en vigueur ou à venir ;
- › une photo d'identité « tête nue », conformément à la réglementation existante en matière de permis de conduire, cartes d'identité et passeports, non scannée de format 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut ;
- › un justificatif de domicile + photocopie ;
- › photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'enfant (CNI, passeport) ou photocopie du livret de famille.

Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création.

Une fois la carte créée, la chargée de clientèle charge l'abonnement pour l'année scolaire à venir.

Chaque fois que votre enfant emprunte un car scolaire jaune Envibus, il doit impérativement **valider** son titre de transport en passant sa carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-dessous).

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.





Lignes en libre accès :
100 Express et navettes de centre-ville



La ligne 100 express et les navettes de centre-ville (lignes 13, 14, 15, 16 et 17) sont en **accès libre sur abonnement (gratuit) uniquement.**

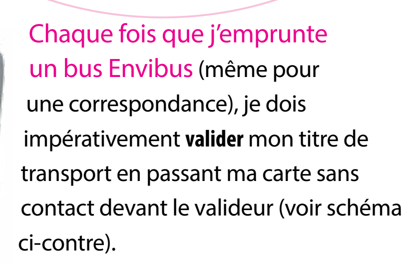
Pour utiliser ces lignes gracieusement, vous devrez impérativement être en possession d'une carte sans contact nominative établie en gares routières du réseau Envibus (Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis), sur laquelle aura été chargé un titre spécial gratuit.

Moyennant un règlement de 5 **€** pour frais de création, vous disposerez, alors, pour 5 ans, d'une carte sans contact. Chaque année, vous devrez charger, en gares routières, le titre spécial gratuit permettant l'accès aux lignes précitées (l'écran du valideur vous signalera la date d'expiration).

Vous pourrez, si vous avez besoin de voyager sur les autres lignes du réseau, charger d'autres abonnements et titres de transports du réseau Envibus sur ce même support.









Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-contre).

Si je ne dispose pas de carte sans contact nominative en accédant aux bus des lignes 13, 14, 15, 16, 17 et 100 Express, je dois acquérir auprès du conducteur un ticket magnétique à 1€ que je validerai dans la fente du valideur.

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.

Service de transport pour les Personnes en Grandes Difficultés de Mobilité



Pour utiliser le service de transport pour les Personnes en Grandes Difficultés de Mobilité, il est préférable d'être en possession d'une carte sans contact nominative.



Si vous ne l'avez pas encore, vous devez vous rendre dans un point de vente Envibus pour la créer. Ce support sera valable 5 ans à compter de la date de création. Le coût de création de la carte sans contact personnalisée est de 5 €.

Une fois ma carte créée, la chargée de clientèle y charge mon carnet de 10 tickets ou mon abonnement mensuel.

Chaque fois que j'emprunte un bus Envibus (même pour une correspondance), je dois impérativement **valider** mon titre de transport en passant ma carte sans contact devant le valideur (voir schéma ci-contre), ou le terminal de validation portable.

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 €. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 €.









Dès à présent, votre nouvelle carte sans contact est compatible avec tous les réseaux de transport de la région, notamment :*

Le réseau TER (avec le titre TER + Envibus qui permet de prendre le TER sur une origine/destination déterminée en région PACA et tout le réseau Envibus) ;

La ligne 200 du réseau Lignes d'Azur (Conseil Général 06), sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, entre Golfe Juan (SQUARE NABONNAD) et Villeneuve-Loubet (DEUX RIVES», grâce aux abonnements Envibus ;

Les cars du réseau Lignes d'Azur (Conseil Général 06) : grâce au Ticket Azur (qui permet de faire une correspondance entre Envibus et le réseau Lignes d'Azur pour 1,50 € et inversement).

Votre carte sans contact est interopérable sur un grand nombre de réseaux de transport de la région PACA, et notamment des Alpes-Maritimes.

*Ainsi, vous pouvez charger par exemple, sur votre carte sans contact Envibus, un abonnement AZUR mensuel, **dans les points de vente du réseau Lignes d'Azur.***



L'abonnement AZUR peut être également chargé dans les points de vente Envibus et utilisés sur tous les réseaux partenaires.

* Adhérents à la charte Optima.

TER + Envibus

Le chargement du titre TER + Envibus peut se faire sur la carte sans contact Envibus ou SNCF mais le **chargement du titre se fait exclusivement en gare SNCF.**

Ticket Azur

Dans le sens Envibus ➢ Lignes d'Azur (Conseil Général 06)

Achetez, pour 1,50 €, en gare routière, un ticket magnétique surimprimé « Ticket Azur ».

À la montée dans le bus Envibus, ce titre magnétique doit être inséré dans la fente du valideur, pour validation.

À la montée dans les bus en correspondance des réseaux partenaires, donnez le ticket magnétique au conducteur qui vous délivre une contremarque en papier que vous conservez jusqu'à la fin de votre voyage.

Dans le sens Lignes d'Azur (Conseil Général 06) ➢ Envibus

Achetez, pour 1,50 €, à bord d'un véhicule du réseau Lignes d'Azur (Conseil Général 06) un titre papier et une contremarque magnétique*. Vous n'avez pas à valider ce titre dans le premier bus.



À la montée, en correspondance, dans le bus Envibus, validez la contremarque magnétique dans la fente du valideur et conservez-la jusqu'à la fin de votre voyage.

En cas de contrôle, tout défaut de validation du titre de transport entraîne l'établissement d'un procès-verbal et une amende forfaitaire de 30,50 **€**. Pour le défaut de présentation de titre de transport, l'amende forfaitaire est de 46 **€**.

* Sous réserve de disponibilité des titres.

Ligne 200

Pour utiliser la ligne 200 du réseau Lignes d'Azur (Conseil Général 06) sur le périmètre du réseau Envibus (entre Golfe Juan et Villeneuve-Loubet), vous pouvez utiliser soit une carte sans contact avec un abonnement Envibus, soit un ticket magnétique Envibus.

Si vous n'avez pas encore de carte sans contact, vous devez vous rendre en gares routières d'Antibes, Vallauris ou Valbonne Sophia Antipolis pour la créer.
Vous pourrez également y acheter un carnet de 10 voyages qui sera chargé sur un seul ticket magnétique.

Si vous utilisez ce ticket magnétique, chaque fois que vous empruntez la ligne 200 du réseau Lignes d'Azur, vous devez impérativement **valider** votre titre de transport en le glissant dans la fente du valideur Lignes d'Azur (voir schéma ci-contre).

Si vous utilisez une carte sans contact Envibus, vous devez valider votre titre de transport en passant votre carte sans contact devant le pupitre Lignes d'Azur disposé près du conducteur.

Les messages du valideur

VALIDATION DE MON TITRE À BORD DU BUS

Pour valider votre titre magnétique ou votre carte sans contact, c'est très simple ! A chaque montée dans le bus, même lors d'une correspondance, vous devez :

› Pour une validation correcte du ticket magnétique :
Introduire votre ticket magnétique, flèche vers le bas, dans la fente du valideur, située sur le dessus.

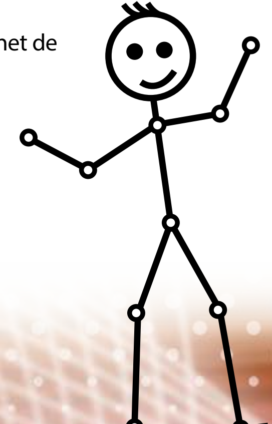
› Pour une validation correcte de la carte sans contact :
Passer votre carte sans contact devant le ⓔ du valideur. Un bip court et un voyant **vert** accompagne la validation de votre titre.

VALIDATION CORRECTE

Les messages les plus courants seront :

BON VOYAGE JJ : MM : AA
Pour les titres avec date d'expiration (exemple abonnement)

BON VOYAGE SOLDE = xxx
Pour les titres à décompte (exemple carnet de 10 tickets)



Les messages du valideur



PROBLÈMES DE VALIDATION

« Hors service » « En panne » « Indisponible »

Le valideur peut être hors-service. Dans ce cas, **ne validez pas votre titre de transport.**

Validation refusée

La validation peut être refusée. Dans ce cas, de manière générale, un bip long et un voyant **rouge** accompagnent la non-validation de votre titre. Le cas le plus fréquent sera : Un solde épuisé : **« Refus : solde = 0 »**. Pour les carnets de tickets, il faut que vous rechargiez un titre de transport sur votre carte sans contact ou achetiez un nouveau ticket magnétique en point de vente.

Refus : titre périmé

L'abonnement ou le Pass que vous avez acheté est expiré : vous devez charger un nouveau titre de transport sur votre carte sans contact.

Refus : ligne autorisée

Ce message concerne les clients de la ligne 100 EXP et des navettes de centre-ville (lignes 13,14,15,16 et 17), qui sont montés sur une autre ligne. Le titre qui est chargé sur votre carte n'est valable que sur les lignes mentionnées ci-dessus. Pour utiliser une autre ligne, il vous faut aller acheter un ticket unitaire magnétique auprès du conducteur.

Refus : titre déjà validé

Vous essayez de valider votre titre alors qui l'a déjà été une première fois. Votre voyage est bien validé, prenez place à bord du véhicule.

Refus : titre illisible

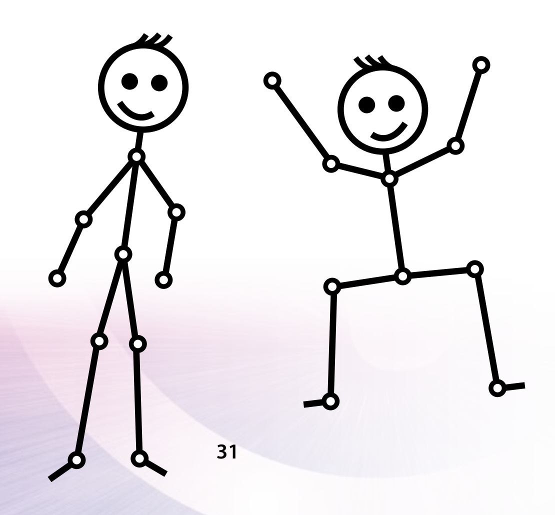
Votre support (titre magnétique ou carte sans contact) est endommagé ou détérioré. Adressez-vous en point de vente pour un diagnostic.

Refus : pas de titre valable

Votre carte sans contact est créée mais n'est pas chargée d'un titre de transport. Adressez-vous en point de vente pour charger le titre de votre choix sur votre carte sans contact.

Points de rechargements
des cartes sans contact

Mairie de Biot	04 92 91 55 80
Mairie de Châteauneuf	04 92 60 36 03
Mairie de La Colle-sur-Loup	04 93 32 42 31
Mairie de Roquefort-les-Pins	04 92 60 35 04
Mairie de Saint-Paul	04 93 32 41 07
Point Info Office de Tourisme Villeneuve-Loubet plage	04 92 02 02 67
Mairie Annexe des Semboules (Antibes)	04 93 65 80 87
Mairie Annexe de la Croix Rouge (Antibes)	04 92 91 08 50
Mairie Annexe d'Antibes-les-Pins	04 93 67 03 82
Mairie Annexe la Fontonne (Antibes)	04 93 74 61 41
Mairie Annexe Juan-les-Pins	04 97 21 75 64



info envibus

04 89 87 72 00

www.envibus.fr

Agences de distribution et de rechargement des titres

Gare routière d'Antibes : **04 89 87 72 01**
Place Guynemer - 06600 ANTIBES
Ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h en période scolaire
(pour les horaires en périodes de vacances scolaires, renseignez-vous)
Et les samedis toute l'année de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Gare routière de Valbonne Sophia Antipolis : **04 89 87 72 02**
Route des Dolines - 06580 VALBONNE
Ouverte du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00 en période scolaire
(pour les horaires en périodes de vacances scolaires, renseignez-vous)

Gare routière de Vallauris : **04 89 87 72 03**
Place de la Libération - 06220 VALLAURIS
Ouverte toute l'année du lundi au vendredi de
7h à 12 h / 14 h à 15 h 30

Service Transport et sécurité générale Villeneuve Loubet : **04 92 02 99 78**
149 avenue Jacques Yves Cousteau - Royal Cap, Bloc A, 06270 Villeneuve-Loubet (proche du centre nautique, derrière étape Hotel)
ouvert du lundi au vendredi de 8h à12h et de 14h à 17h

Site internet : www.envibus.fr // info@envibus.fr





Crédits photos : T. Froment, D. Vincendeau, N. Roubion, Jupiter images - Conception : Format Graphique